



COMMUNE DE LEYSIN

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A

1854 LEYSIN

Leysin, le 7 novembre 2016

Rapport de la Commission de gestion sur la visite des bâtiments et domaines communaux pour l'année 2016 et réponses de la Municipalité

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre Commission, composée de Madame Sonia Rausis, Présidente, Monsieur Jean-Luc Friedrich, Rapporteur, Messieurs Jean-Daniel Champagnac, Julien Clapasson, Jean-Christophe Isenschmied, John Morier et René Pavillard s'est réunie les 5, 21 septembre et 8 octobre 2016.

Les membres de la Commission remercient Monsieur le Syndic Jean-Marc Udriot ainsi que les Municipaux, Messieurs Richard Calderini, Pierre-Alain Dubois, Jan Sanden et Daniel Nikles qui les ont reçus à la maison de Commune et accompagnés pendant les diverses visites. Ils ont donné toutes les explications utiles, fourni tous les documents nécessaires et répondu à toutes les questions avec un grand professionnalisme.

Séance du lundi 5 septembre 2016 à la Maison de Commune

La Commission a rencontré la Municipalité afin de discuter de certains points ne nécessitant pas de visite.

1) Chemins pédestres

- Votre Commission relève une certaine difficulté à remettre en état et à nettoyer les chemins pédestres en début de saison.

- Sur certains chemins, elle constate toujours un problème de cohabitation entre piétons et VTT ainsi que la construction sauvage de quelques obstacles.
- La Commission souligne que la signalisation actuelle, à certains endroits, peut poser problème aux personnes âgées, familles ainsi qu'aux touristes et pourrait être adaptée afin de répondre aux exigences de sécurité.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité va prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer la situation pour l'année prochaine.

2) Lacs

- Votre Commission a constaté que le lac d'Aï était envahi par des algues. La Municipalité mentionne que Pro Natura interdit actuellement de nettoyer ce lac. Cette interdiction nous semble peu claire, car dans certains cas des étangs sont tout de même nettoyés.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic va contacter les autorités cantonales afin de faire avancer ce dossier.

3) Places de pique-nique

- La Commission tient à féliciter la Municipalité pour la très bonne tenue de ces places et ceci à la plus grande satisfaction des utilisateurs.
- Le manque de civilité de certains, entraîne des coûts supplémentaires d'entretien.
- La mise en place de toilettes seraient souhaitées à la Place des Feuilles.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Afin de parer aux problèmes d'incivilité, la Municipalité a mis en place en service de piquet durant l'été. Elle étudie actuellement diverses opportunités pour une mise à disposition d'infrastructures sanitaires.

4) Routes

- La Commission a souligné le mauvais état des routes AF (Améliorations foncières). Le devis pour une réfection des 13 kilomètres de route est de l'ordre de 3 millions de francs. Ces travaux pourraient bénéficier de subventions cantonale et fédérale à hauteur de 70%.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

L'expertise fédérale a été effectuée durant cet automne et un rapport définitif va nous être transmis.

5) Signalisation

- La Commission tient à relever un problème de signalisation aux abords du Collège « Le Suchet ». Actuellement, rien n'est prévu à ce sujet dans l'enquête publique initiale du Collège. Certaines mesures ont néanmoins été prises, un trottoir a été aménagé ainsi qu'un marquage au sol devant le local du feu.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Seule l'expérience nous permettra de prendre les bonnes décisions.

Visite du mercredi 21 septembre 2016

1) Maison de Paroisse

- Rachetée en 2010 par la Commune, elle est actuellement louée presque tous les jours par des sociétés locales. Cela génère de faibles recettes ne compensant pas les charges élevées. De plus, elle est souvent restituée mal nettoyée.

Une réflexion globale devrait être envisagée par la Municipalité avant d'entreprendre de nouvelles réfections.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

En ce qui concerne les recettes, nous vous rappelons que la Commission d'étude du préavis 03/2000 concernant l'acquisition de la Maison de Paroisse avait clairement stipulé que les prix de location devaient être maintenus bas afin de permettre de louer ce local également pour une utilisation privée.

La Municipalité a décidé de créer un nouveau dicastère «Maintenance et nettoyage» et un concept de rénovation, d'entretien et d'exploitation de l'ensemble des bâtiments est actuellement à l'étude.

2) Garderie

- La garderie a été créée en 2008 et s'occupe de 55 enfants de 12 nationalités. Elle peut accueillir 22 enfants par jour et il y a actuellement une liste d'attente. Pour obtenir des subventions, il faut un taux d'occupation minimum de 70 à 80%.
- Il est important de relever que la plupart des améliorations demandées lors des dernières visites de la commission ont été effectuées ; nous saluons le fait que la Municipalité a mandaté un employé communal pour l'excellente réfection de cette cuisine.
- La Commission aimerait relever deux points : la cour extérieure pourrait être encore améliorée afin de la rendre plus attrayante et il persiste une odeur pestilentielle dans la première pièce de droite.

Les membres de la Commission remercient Madame Silvia Tobler Kaufmann pour la visite de la garderie et ses explications très claires.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité prend bonne note de ces remarques. Toutes les mesures qui permettront d'apporter des améliorations à la cour extérieure et de régler la problématique des mauvaises odeurs dans la première pièce de droite seront mises en œuvre.

3) Temple

- Ce magnifique bâtiment historique de Leysin est en excellent état. Il est ouvert tous les jours jusqu'à 20 heures ; de nombreuses personnes le visitent année après année. Hélas ! le mur derrière l'autel et l'orgue ont été endommagés suite à des déprédations. La minuterie déclenchant les cloches devrait être réglée, afin de correspondre aux horaires des cultes.

La Commission remercie Monsieur le Pasteur Frédéric Keller pour la visite et les explications données.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité va prendre toutes les mesures afin de procéder aux diverses réparations qui s'imposent et synchroniser la sonnerie des cloches aux horaires des cultes.

Visite du samedi 8 octobre 2016

1) Le Temeley

- La construction du chalet a été achevée en 1908 et une transformation a eu lieu en 2007. Actuellement, deux types de fromages sont produits : le «Tour d'Aï» et le «Temeley». La toiture en tavillons du bâtiment principal et de l'annexe semble en mauvais état. Il n'y a, pour le moment, pas d'infiltration à noter, pour combien de temps encore... L'électricité dans le bâtiment annexe a été entièrement refaite, ce qui est très apprécié par l'amodiateur. Quelques travaux d'entretien pourraient être entrepris : mur derrière le fourneau, porte d'entrée et fenêtres.
- La Commission constate un manque général de propreté mais relève qu'un contrôle au niveau de l'hygiène a lieu tous les 2 ans.

Elle remercie Monsieur Alain Cornamusaz pour son chaleureux accueil et la visite des lieux.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité a renouvelé les baux à ferme en y fixant des conditions d'exploitation strictes. A cet effet, elle a rencontré tous les amodiateurs afin de leur faire clairement part de ses attentes. Afin de veiller à la conservation du patrimoine architectural alpestre, il sera procédé à une visite d'automne pour faire un point de situation des besoins et attentes de chacune des parties.

2) Mayen

- Construction du chalet en 1780 et réfection de la toiture en 1993. Durant 42 ans, la famille Roth en a fait une halte incontournable, tant en été, qu'en hiver. Ce lieu est précieux et important et la commission souhaite que cela le reste. Elle félicite cette famille pour les nombreux efforts consentis durant toutes ces années afin de conserver ce charme champêtre. La grange a été entièrement refaite, mais la paroi extérieure sud aurait besoin d'être réparée.

La Commission remercie Madame et Monsieur Marilène et Didier Miescher pour la visite des lieux et les explications données.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité veillera à ce que ce lieu conserve toute son attractivité touristique.

3) Les Ars

- Construction du chalet en 1850 et réfection de la toiture en 2013. Ce chalet a été prêté durant des années au Ski Club de Leysin. La commission regrette que ce chalet soit inoccupé. Elle ne voudrait point qu'il se dégrade et parte à l'abandon.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité prend note de cette remarque et veillera, dans la mesure de sa capacité financière, à ce que l'ensemble du patrimoine communal soit entretenu.

4) Les Fers

- Construction du chalet en 1948, agrandissement du restaurant en 1982 et aménagement intérieur pour un local de service en 1993. Les fenêtres devraient être changées. Le sol de la cuisine doit être refait impérativement avant fin novembre sous peine de fermeture de l'établissement.

La Commission remercie Madame et Monsieur Stéphanie Arino et Jérémy Perez pour la visite des lieux ainsi que toutes les explications données.

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Les travaux de réfection des sols et grilles de sols ont été réalisés à ce jour.

Suite à cette journée de visite, la Commission souligne la fidélité des gérants de ces divers chalets et les en remercie. Elle désire maintenir ce patrimoine vivant.

CONCLUSIONS

COMMISSION DE GESTION

Votre Commission vous souhaite bonne réception de ce rapport et vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de sa considération distinguée.

Leysin, le 7 novembre 2016

Pour la Commission :

La Présidente :



Sonia Rausis

Le Rapporteur :



Jean-Luc Friedrich

MUNICIPALITE

La Municipalité tient à remercier les membres de la Commission de gestion pour leur engagement au profit de la communauté leysenoude et pour leurs remarques positives par rapport aux personnes consultées lors de diverses visites.

Elle a apprécié l'agréable collaboration et l'esprit constructif des interventions.

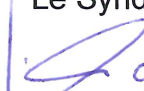
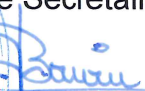
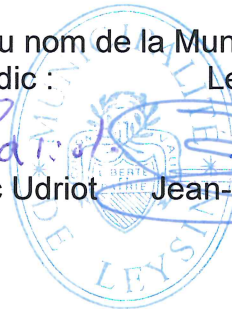
En vous priant de prendre bonne note de nos réponses, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Leysin, le 14 novembre 2016

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :


Jean-Marc Udriot
Jean-Jacques Bonvin



COMMUNE DE LEYSIN

LA MUNICIPALITE

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

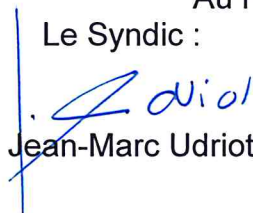
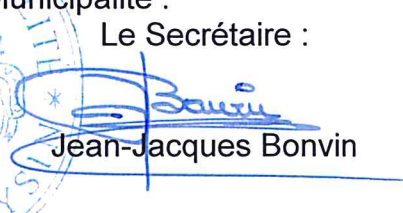
La Municipalité de la Commune de Leysin

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 8 décembre 2016, le Conseil communal a adopté le

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA VISITE DES BÂTIMENTS ET DOMAINES COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2016 ET LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Leysin, le 8 décembre 2016

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :	Le Secrétaire :
	
Jean-Marc Udriot	Jean-Jacques Bonvin





CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016
Présidée par Monsieur Philippe TAUXE

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Vu le rapport de la Commission de gestion
sur la visite des bâtiments et domaines communaux en 2016
et les réponses de la Municipalité aux vœux et observations
contenus dans ce rapport

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

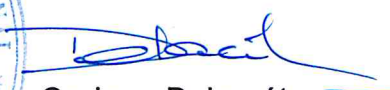
d'accepter ce rapport et les réponses de la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance du 8 décembre 2016

Au nom du Conseil communal de Leysin :
Le Président :

La Secrétaire :


Philippe Tauxe


Corinne Delacretaz

